

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an 3 »
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

ELEVAGE des BERGÈRES

3, Rue de la Croix, NANTERRE

Spécialités Andalouse bleue et la Moskova

A vendre de suite pour la reproduction, ensemble ou séparément
UN BEAU COQ MOSKOVA & DEUX POULES MÊME RACE

A céder également Quelques PONDEUSES, hors lignes, ANDALOUSES et LEGHORN

A partir du 1^{er} Mars, CEUFS A COUVER de Races Pures

La Moskova, 0,40 pièce
Andalouse bleue 0,50 »

Ceufs frais du jour recommandés pour enfants et malades, provenant de poules en liberté.

VASTES PRAIRIES

PHOTOGRAPHIE Artistique et Industrielle
L. CHAUDRON
Directeur
18, Rue du Bois, à Nanterre

BON
pour 12 photographies
platinos visite, et 1 album pour
12 fr. au lieu de 18

Achille CAT
GÉOMÈTRE
Expert près le Tribunal civil de la Seine
30, rue du Chemin-de-Fer
NANTERRE

Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et états parcellaires.
Lévé de plans, nivellement, projets de canalisation d'égouts, routes, chemins de fer, tramways, etc.

Institution de Jeunes Gens
15, rue des Muettes, 15, Rueil (Seine-et-Oise).

A 25 minutes de Paris
SPLENDEUR INSTALLATION Dominant la Ville
Calorifère; Eau de Source
Cours, Jardin et Parc de 5000 mètres
Enseignement Primaire et Secondaire; Leçons particulières pour toutes préparations aux examens universitaires ou autres, à l'établissement et à domicile; Cours spéciaux pendant les vacances.

Vins Nouveaux de Propriétaire
ROUGE^s naturel 45 fr. la pièce de 220 litres, fût perdu
BLANC sec 9^e naturel 65 fr. la pièce de 220 litres, fût perdu
Prix fixe et réel, rendu gare acheteur. Congé et port payés. Paiement à 90 jours net, 30 jours 2 o/o. Esc. contre remb. 3 o/o. Eche^m 0.60 cent. — S'adresser à M. le Régisseur du Clos-Lacombe, à Aubais (Gard).

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE
paraissant le Dimanche
Directeur : JULES DOMERGUE
Rédaction-Administration
42, Rue du Louvre, 42
PARIS

ABONNEMENTS : Paris et Province, Un an... 30 fr. étranger... 36 fr. Le Numéro : 60 Centimes

Assurances pour toutes Compagnies
Incendie, Accidents, Hommes, Chevaux, Voitures et Automobiles
Via, Bris des Glaces et Marbres
Vérification gratuite des Polices d'Assurances
Pour tous renseignements s'adresser ou écrire, 12 bis rue de Chanzy, à Nanterre et au bureau du Journal.

Bachelet père
ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
76, rue du Chemin-de-Fer
Grand-Magasin de chaussures 6
56, Rue du Chemin-de-Fer.

MAUMONT SUCC^r
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité pour dames, fillettes et enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité et le soin de la confection et leurs prix modérés

4, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 4
RUEIL

OPTIQUE
L. LEHIEULLE
Horloger de la Ville et de la Compagnie des Tramways de Paris à Saint-Germain

MONTRES
RENTAGES DE PENDULES A L'ANNÉE
Régulations en tous Genres
FANTAISIE RICHE - ARTICLES DE FUMOURS
BIJOUTERIE BELGIQUEUSE
BIJOUTERIE DEUIL, OR ET ARGENT
BIJOUTERIE DOUBLÉ OR

GLACES RICHES
de tous styles
GLACES FANTAISIE
pour
Cadeaux de Mariage
Réparations de Glaces

HORLOGERIE
de Franche-Comté et d'Alsace
CLARTELLER
RÉGULATEURS
et
CROQUIS GÉOMÉTRIQUE
et Bois sculpté

ACHAT D'OR & D'ARGENT

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE
Vente à l'Usine et rendu en Cave

Pris à l'usine :
No 0...
No 1...
No 2...
Grésillon.

Pour le coke rendu en cave les prix sont majorés de 0,40 par hectolitre sur les prix affichés aux guichets de vente de l'Usine.

Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10

VINS ROUGES

A partir de 65 fr. la pièce de 220 litres et 85 fr. la 1/2 pièce de 110 litres, logé et rendu franco en gare expéditrice. E. AYMÉ-RICH, Propriétaire à Estagel (Pyrénées-Orientales).

Demande un Voyageur, possédant clientèle dans le dép. de SEINE-ET-OISE

Cidrierie Modèle de la Chaumière
L. BRETON
Propriétaire - Négociant
8, route de Paris et rue des Suisses, Nanterre (Seine)

CIDRE NOUVEAU (B. H.)
à partir de 25 fr. la pièce, logement en plus et franco de port
CIDRE à base de Levures sélectionnées
MÉDAILLE D'OR - PARIS 1900

MEFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE

Les eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies
La SEULE EAU qui convienne à tous c'est

L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT
L'EAU de LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service de Table de L. L. M. M. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris.
EN VENTE PARTOUT
ENTREPOT : M. YVAN, 136, avenue de Paris, RUEIL (S.-et-O.)
LIVRAISON A DOMICILE

Brasserie de Savigny-s/-Orge

BIÈRE DE CONSERVE - BIÈRE DE SANTÉ
Garantie pur Orge et Houblon
Entrepotitaire : M. YVAN, 136, avenue de Paris, RUEIL
LIVRAISON A DOMICILE

INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN D'USINES EN TOUS GENRES
BARON, Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or - Paris 1895

Travaux de précision, Fûtes de tours sur bois et tous métaux - Travail à façon
USINE A VAPEUR
Bicyclettes et Tampons sur commandes - Réparations de Cycles
15, RUE SAINT-GERMAIN - NANTERRE
Imp. HUBY, 22, r. Maurepas, Rueil. et 36, r. St-Germain, Nanterre

L'ILE FLEURIE
A 10 minutes de la gare de Nanterre, en face le boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou et le Pont de Bezons

ERNEST LEMAIRE
RESTAURATEUR
Jardin de la Chasse et de la Pêche de la Partie de la Seine comprise entre les Ponts de Bezons et de Dougival

SPÉCIALITÉ DE MATELOTTES & FRITURES
BONNE CAFE - CAFÉS - BIÈRES - JEUX DIVERS
Chambres Meublées - Grand Salon de Sociétés - Piano

BAL TOUS LES DIMANCHES (Après-midi)

Pêche et Baignades; Leçons de Natation - CHASSE sur L'EAU toute l'année
Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.

CONSTRUCTION, RÉPARATIONS & LOCATION DE CANOTS
GARAGE ET GARDE DE BATEAUX
VELODROME - GARAGE DE BICYCLETTES
Pompes à Pneumatiques
NOTA. - APPELER LE PASSEUR

LA RHAMNINE
Tisane dépurative, laxative, rafraîchissante
Souveraine contre boutons, clous, furoncles, la constipation, les étourdissements
Le Flacon, 2 fr. 50

Vin Toni-Apéritif Pepto-Ferrugineux
Le plus énergique, le plus complet des fortifiants
Le Flacon, 2 fr. 15 - Le Litre, 4 fr. 75 (verre compris)

SIROP TONI-DEPURATIF
à base de Jus d'Herbes, Iode et Glycerophosphates
recommandé aux Enfants faibles qui manquent d'appétit et ne peuvent supporter l'Huile de Foie de Morue
Le Flacon, 2 fr. 15 - Le Litre, 4 fr. 75 (verre compris)

PHARMACIE NOUVELLE
37, Avenue de Paris, RUEIL (en face l'Avenue de Chatou-de-Fer)

La PHARMACIE NOUVELLE DE RUEIL vend tout aux mêmes prix que les Pharmacies-Drogueries de Paris.
GARANTIE-SÉCURITÉ

Machines à Coudre VÉLOCIPÈDES
Réparations, Poudrures et Accessoires

Édouard PASSA
Bue de Maurepas, 16, RUEIL



AVIS à nos Lecteurs & Abonnés

PRIME Importante

La Direction du Journal désireuse de faire plaisir à ses Lecteurs et Abonnés, s'est assurée le concours de la

Photographie Artistique et Industrielle dont le directeur est M. CHAUDRON, 18, rue du Bois, à Nanterre

A tout porteur du BON qui se trouve à la 4^e page et que le lecteur est prié de découper, il sera offert, moyennant la somme de 1/2 franc une douzaine de belles photographies platino, format visite et une carte album, le tout d'une valeur de 18 francs.

Il sera offert en plus à tout abonné de l'année 1901, un agrandissement 30x40 sur le vu de sa quittance d'abonnement.

SOIR DE COMBAT

La lune parcourait les cieux enténébrés...
La rumeur du combat effrayant s'était tue, Et le soir apaisait sur les champs endormis L'immense bruit de la cohue.

Seule, dans la prairie où ruisselait le sang, Le sang coquelicot semé par leurs blessures, La voix du vent du soir passait, en modulant D'incompréhensibles murmures.

Au-dessus des mourants, qui se traînaient [plaintifs] Elle allait, caressant les blessés aux fronts pâles Et les morts aux regards pensifs!
Mort et carnage affreux! Des fantômes funèbres, Visions se drapant dans leurs voiles de nuit Pleurant et gémissant, erraient dans les ténés [bres]

Tandis que sonnait la minute!
Pauvres enfants tombés au milieu du carnage, Plebèiens ignorés, vile chair et canons, Sur le champ de bataille est votre grande image Mais personne ne suit vos noms.

Vous dormez! et là-bas, un seul point de lumière, S'avance lentement, obscurci par la main Et l'on retrouvera, les couleurs demain, Dépouillés et nus dans l'ornière.

Et cependant, là-haut où passaient dispersés Les brouillards teints de sang, les nuages de flammes, Les anges prosternés priant, berçant des âmes La lune parcourait les cieux enténébrés. G.-L. POULARD.

UNION DES Commerçants et Industriels DE NANTERRE

Le Concours de Pompes
Une petite erreur s'est glissée dans notre compte rendu succinct de l'assemblée générale du 7 février.
Ce sont MM. Moussard, Jean-François et Hébert qui sont adjoints à la commission d'organisation.
MM. Etévenard et Nault ont spécialement chargé de l'organisation de la Tombola de bienfaisance au profit de la Caisse des Ecoles et de la Crèche qui doit avoir lieu conjointement avec le concours de pompes.

CAISSE DES ÉCOLES

L'importance des matières nous oblige, à notre grand regret, de remettre à la semaine prochaine la publication du compte-rendu de l'intéressante Matinée de la Caisse des Ecoles qui a eu lieu dimanche dernier.

Association sportive de l'Quest

Nous avons parlé dans notre dernier numéro du « Championnat de Cross-Country » championnat a disputé le 24 courant.

Voici quelques détails sur cette course. Le départ sera donné à 3 heures, place de la Mairie. L'itinéraire est le suivant : rue de la Mairie, boulevard du Nord, rue Pigault, passage à niveau, rue Bézenger, Avenue Henri Martin, route cyclable conduisant à Chatou (le par-

Société Républicaine DES Conférences Populaires
Section de Nanterre

Samedi 23 Février, à 8 h. 1/2, dans la salle des fêtes de la Mairie, aura lieu une très intéressante Conférence avec projection lumineuse par

M. le Docteur E. BERILLON
Directeur de l'Institut Psycho-Physiologique à Paris,
Inspecteur des Asiles d'Aliénés de la Seine, qui traitera

« L'Hypnotisme et la Suggestion dans leurs applications sociologiques, médicales et philosophiques. »

La musique municipale prêtera son concours. Les dames sont invitées à cette Conférence.

RÉCOLTE 1900

La Qualité égale en grande partie 1893

Désireux de faire profiter ma nombreuse Clientèle de la surproduction de cette année, j'ai agrandi considérablement mes Chais et fait des achats en quantité dans le Bordelais où les Vins sont de Qualité supérieure.

Je tiens donc à votre disposition :

FALLUS rouge... blanc 85 fr. la pièce
BERGERAC... et rouge }
ROUSSILLON... 1^{er} choix 75 fr. id.
HÉRAULT très bon vin... 65 fr. id.
Ces Vins sont livrés à domicile aux prix ci-dessus, droits de régie compris.

Demandez Echantillons pour se convaincre du Bon Marché

LACHANT
Place de la Fête, à NANTERRE (Seine)

AVIS

J'ai l'honneur d'informer le Public que je me suis rendu acquéreur de la Maison d'Horlogerie-Bijouterie de M. LEHIEULLE, 4, rue de l'Hotel-de-Ville, à Rueil.

Au courant depuis longtemps de la clientèle et de ses désirs et faisant partie de la Maison depuis 4 ans, je m'efforcerai d'en conserver les bonnes traditions tout en me contentant d'un petit bénéfice.

Je vous prie donc de m'accorder votre confiance que je m'efforcerai de mériter.

E. DESLANDES.
(Voir l'annonce de la Maison à la 4^e page.)

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu sommaire de la Séance du 11 Février 1901 affichée à la Porte de la Mairie

L'an 1901, le lundi 11 février à huit heures et demie du soir, les membres du Conseil municipal de la commune de Nanterre régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Gautier, Maire, en séance ordinaire.

Etaient présents : MM. Gautier, maire, Bauby et Blanche, adjoints, Cellier, Nézet, Doublet, Delahaye, Poignant, Hennape, Hébert, Fosse, Péan, Cusson Roy, Picard, Noël, Légeron et Vanier. Absents : MM. Richardière, Mantelet, Caroni; excusé, Mothé.

M. Hébert, élu secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 janvier 1901, lequel est adopté, après observations de MM. Péan et Hennape.

M. le Maire donne communication au Conseil de la lettre qu'il a reçue de M. le Préfet de la Seine accusant réception de la démission de M. Barbier, Conseiller municipal.

Il donne également connaissance au Conseil des résultats de l'adjudication des travaux de construction des groupes scolaires.

Il présente ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour et invite les Conseillers municipaux à faire leurs propositions.

L'ordre du jour est ainsi fixé : Propositions de l'administration. — Approbation du traité pour la transformation de l'éclairage par le gaz (système Auer). Rétablissement du poste de police. Désignation de deux Conseillers municipaux pour assister le Maire à l'adjudication des travaux de canalisation et de mise en viabilité de la rue Bequet. Dispense de purge (terrain Noinville). Prolongement du boulevard du Nord (Lettre de M. Gauss). Tramways de Rueil à Saint-Denis. Agrandissement du cimetière. Vente d'un terrain communal à M. Besche. Pétition de M. Berger relative aux eaux du quartier de la Boule. Terrain Pontés, rue de Saint-Cloud (acquisition par suite d'alignement). Viabilité de la rue des Rosiers. Tarif des droits de voirie. Taxes irrécouvrables. Vœu pour l'établissement d'une gare de marchandises entre Rueil et Nanterre. Omnibus des gares. Pétition des habitants de la rue Thomas-Lemaître. Lettre du Conseil de Fabricque. Lettre de Mme Bruyère (admission de son enfant à Berck). Demande de secours Provost, réserviste. Lettre Moussard (Terrain, rue du Gymnase). Tableau des chemins vicinaux en état de viabilité. Vente de vieux matériaux.

M. Cellier. — Réfection des trottoirs. Viabilité de la rue de la Croix.
M. Nézet. — Nomination d'un 2^e garde-champêtre. Bec de gaz rue des Venets.
M. Doublet. — Eaux ménagères de la rue Saint-Germain à l'égout. Urinoirs.
M. Poignant. — Abreuvoir.
M. Hennape. — Question au sujet d'une dépense faite et non votée par le Conseil municipal; Pavé de la rue St-Germain; Affiches municipales.
M. Fosse. — Bouche d'eau rue de la Croix; Trottoirs rue de St-Germain.
M. Péan. — Fonctionnement des classes de garde; Suppléments commu-

naux (Règlementation). — Allocations en nature aux employés communaux; Secours aux réservistes; Ecoulement des eaux du Pont de Rouen.

M. Roy. — Mise en application du décret de 1852 sur la mise à l'égoût; Plan des bouches d'eau et des bacs de gaz; Pompes funèbres (cercueils); Occupation du sol communal du boulevard National par la Compagnie de l'Ouest; Classement dans la grande vicinalité du chemin de Colombes; Affaires Lorilleux (projet de rue).

M. Noël. — Nomination d'une commission des Pompes funèbres.

M. Légeron. — Percement de 2 rues au Plateau de Nanterre; Bouche d'eau; Plaques indicatrices; Numérotage de l'avenue Félix-Faure; Borne-fontaine route Charles X.

M. Vanier. — Passage rue du Docteur Foucault et du Sanglier; Viabilité de la rue de Bezons; Question sur terrain appartenant à la commune et cultivé par un particulier; Suppression des cassis route de Cherbourg et rue Chanzy.

M. Hébert. — Application d'une taxe de balayage; Création d'une médaille pour les chiens; Installation de bouches d'eau et d'incendie dans les quartiers neufs; Bacs de gaz, Avenue de la Gare, Avenue Henri-Martin; Mise à l'étude pour l'installation de fontaines d'eau de source, Rue Paul-Bert, et à la jonction de l'avenue de la Gare et de l'avenue de la République; Ouverture d'un boulevard partant du passage à niveau pour longer la voie; Etablissement d'une fontaine d'eau de source et d'un banc sur la petite place de Saint-Germain; Ouverture d'une rue Avenue Henri-Martin entre les n° 28 et 30, pour communiquer avec la rue de la Chasse.

Appelé ensuite à délibérer, Le Conseil,

Approuve le traité présenté par la Municipalité et élaboré par elle, de concert avec la Commission du Gaz, relativement à la transformation de l'éclairage par le gaz au moyen du système Auer;

Vote le rétablissement du Poste de police réorganisé sur de nouvelles bases et comprenant un service plus efficace avec 4 agents;

Désigne MM. Cellier et Roy pour assister le Maire à l'adjudication des travaux de canalisation et de mise en viabilité de la rue Becquet;

Demande la dispense de purge pour le terrain Ninville, rue du Gymnase, dont le prix d'acquisition est inférieur à 500 francs;

Renvoie aux Commissions de Voirie et Finances la question du prolongement du boulevard du Nord et une lettre de M. Gauss ayant trait à cette affaire;

Adopte les conclusions du rapport de la Commission de Voirie présenté par M. Roy, tendant à émettre un avis favorable à la création du tramway de Rueil à St-Denis;

Adopte le devis présenté par l'Agent-voyer communal, s'élevant à la somme de 50,000 fr., ayant trait à l'agrandissement du cimetière;

Autorise la vente, à M. Besche, d'un terrain communal, rue St-Maurice, à raison de 6 fr. le mètre.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire, Signé : L. HEBERT.

Vu : Le Maire de Nanterre, GAUTIER.

Tribune Libre

MONSIEUR LE DIRECTEUR

Dans la Tribune Libre du numéro paru le 26 janvier a été publié un article faisant appel aux Philanthropes, aux ouvriers et employés.

Je ne doute pas un seul instant qu'après une lecture attentive de ce qui suit, disant au commencement de cet article, M. Noël, le signataire, vous ne vous rendiez compte des avantages réels pouvant résulter à votre profit des faits qui vont être expliqués.

Veillez donc, Monsieur le Directeur, me permettre de vous soumettre les défauts que je trouve à la combinaison offerte pour que chacun puisse devenir propriétaire.

Je vais donc prendre article par article, le résumé des statuts qui a été publié. Le but de la Société est très bon et il est évident que l'on pourrait trouver une combinaison pour que toute personne soucieuse de l'avenir de sa famille puisse arriver à avoir son chez soi en toute propriété, mais il ne faut pas que ce qui est fait dans un but philanthropique soit fait avec un but de spéculation.

Or, la composition de la Société se trouve formé : 1° par des capitalistes, plus ou moins riches, mais dont le concours qu'ils apportent n'est que spéculatif et à leur profit, puisque leur action souscrite, ils sont sûrs de profiter à un moment donné des bénéfices que la Société peut réaliser.

Les adhérents ouvriers et employés formant la 2° catégorie de la société et qui devraient profiter des avantages de la société sont ceux qui en auraient au contraire toutes les charges au profit de la 1° catégorie.

En effet, ayant rempli toutes les conditions imposées pour être mis en possession d'une maison d'une valeur de 6.000 francs, c'est-à-dire ayant versé le 1/10 de la valeur, soit 600 francs, il doit encore payer 4 o/o sur 6000 fr. pour loyer.

Il me semble illogique qu'un propriétaire paye un loyer, mais enfin, comme c'est une avance de capital qui lui est faite, il faut que ce capital soit rémunéré. Mais alors la 1° catégorie des adhérents sont des actionnaires d'une société de construction et leur capital leur rapporte 4 o/o net de leur apport, ce n'est plus de la philanthropie, c'est un placement très rémunérateur.

De plus, pourquoi déduction n'est-elle pas faite de la somme de 600 francs, versée par le bénéficiaire, ce qui fait qu'il paie un intérêt pour une somme déjà payée. Bénéfice pour la 1° catégorie, au détriment de celui que la société veut avoir d'avantageur.

2 o/o disent encore les statuts seront versés pour frais divers : contributions, eau assurance contre l'incendie, vidange, frais d'administration, mais on fait remarquer que les avantages concédés par la loi donne pendant cinq ans l'exemption des impôts, ce qui réduit pendant cette période les frais divers énumérés, eau, assurance et vidange ne feraient chaque année qu'une dépense de 70 francs au maximum. Les impôts ne s'ajouteraient que la 6° année à cette somme. Les frais d'administration ne pourraient réellement pas s'élever à la somme formant la différence, car 0,75 par o/o de frais d'administration seraient véritablement trop élevés.

L'amortissement se faisant graduellement chaque année par le versement de 0,12 par action, par chaque mois, il serait logique également que chaque année la portion remboursée soit déduite de celle productive d'intérêts, car comme je le taisais remarquer pour la somme payée par le participant pour entrer en jouissance de sa maison, il continuerait à payer un intérêt pour de l'argent déjà remboursé.

Pour résumer les observations que je crois devoir présenter sur le résumé des statuts présentés, je veux faire ressortir à tous ceux qui se laisseraient éblouir par la possibilité d'être un jour propriétaire. Les défauts d'une telle société sont : 1° de ne pas prévoir qu'à une époque quelconque de cette période de 23 ans nécessaire suivant les conventions posées, un cas de maladie peut se produire, perte d'emploi, etc., mettant le contractant dans l'impossibilité de remplir les conditions imposées.

2° Que le capital qu'il a avancé avant d'être en possession de sa maison ne lui rapporte rien.

3° Que pour le surplus de la somme nécessaire qui lui est avancée il paiera en réalité la 1° année des intérêts de possession 4,45 o/o la 2° année 4,56 et ainsi en augmentant l'intérêt à mesure que sa dette décroît et avec en perspective la déchéance, si à un certain moment il ne pouvait faire face à ses engagements.

Le but proposé est très beau, mais il faut une combinaison plus en rapport avec les difficultés réelles de la vie, ce qui peut se trouver, mais ne parlons pas philanthropie quand la spéculation est en jeu.

Comme je pense que vous voudrez bien publier ces observations, veuillez recevoir Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma haute considération.

L. MOREAU, 21, rue de Nanterre, Rueil.

Nous recevons la lettre suivante : Monsieur le Directeur,

Je viens vous demander l'accès de votre Tribune libre pour une réclamation qui me semble des plus justes.

Plusieurs maisons de la route de Cherbourg portent le même numéro, ce qui amène des confusions regrettables dans le service des postes, par exemple il serait nécessaire qu'il soit remédié à cet état de choses.

Nous espérons que par votre entremise, cette petite réclamation sera entendue de qui de droit.

Agrez, etc. Un Habitant de la route de Cherbourg.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

Assemblée générale du 3 février 1901

Le dimanche 3 février, à 2 heures de l'après-midi, les membres de la Société de Secours-Mutuels se sont réunis en Assemblée générale ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. Hébert, vice président.

La séance ouverte, M. Hébert, avant de donner la parole au secrétaire pour procéder à l'appel nominal, fait part à l'Assemblée des regrets exprimés par M. Gautier, président de ne pouvoir se trouver aujourd'hui parmi les sociétaires.

A ce sujet, il donne lecture de la lettre suivante : Nanterre, 1er février 1901. Mon cher Vice-Président,

Il me sera impossible de présider dimanche prochain notre Assemblée générale.

Je vous prie donc de m'excuser auprès des nos sociétaires et de vouloir bien prendre la présidence à ma place.

Recevez, avec tous mes remerciements, l'assurance de mes meilleurs sentiments. GAUTIER.

Après cette lecture, M. le Vice-Président ajoute que c'est la première fois que lui incombe l'honneur de présider la séance, il prie en conséquence l'Assemblée de bien vouloir lui faciliter sa tâche.

Il est ensuite procédé à l'appel nominal et à la lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée, lequel mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. le Vice-Président donne ensuite communication de la situation financière au 31 décembre 1900.

État des recettes et des dépenses se résume comme suit :

Recettes de l'exercice, 7.989 fr. 95; Dépenses de l'exercice, 7.206 fr. 75; Boni de l'exercice, 783 fr. 20. En caisse au 1er janvier 1900, 2.225 fr. 95. En caisse du trésorier au 31 décembre 1900, 3.009 fr. 15. A la caisse des dépôts et consignations, 24.348 fr. 57. A la caisse des retraites, 66.400 fr. 23.

Montant de l'avois social, 93.757 fr. 95. Soit cette somme de 66.400 fr. 23, déposée à la caisse des retraites, 41.005 fr. sont employés à payer la pension à 54 sociétaires, il restait donc 25.395 fr. 23 de disponible pour ce chapitre.

Après cet exposé, M. le vice-président constate avec un bien vif satisfaction que le solut financier de l'exercice, est-on ne peut plus satisfaisant, attendu qu'il se soldait par un boni de 783 fr. 20 tandis que l'exercice précédent se soldait par un déficit de 572 fr. 30, ce qui fait une différence de 1.355 fr. 50.

Il ajoute que cette brillante situation, tient en partie à l'augmentation de la subvention communale qui a été portée à 500 fr. au lieu de 200 fr. que nous recevions habituellement pour frais de bureau.

Il nous devons donc, dit-il, adresser un témoignage de vive sympathie au Conseil municipal qui a voulu, en adoptant cette mesure, reconnaître tout le bien que notre œuvre humanitaire a déjà rendu, et est appelé à rendre encore à notre population laborieuse.

Après ce rapport, les frais afférents aux médicaments ne se sont élevés qu'à la somme de 3.713 fr. 15 au lieu de 4.216 fr. 05 en 1899; nous pouvons

également nous en féliciter, car ces chiffres démontrent que nos sociétaires ont été moins atteints par les maladies que les années précédentes.

Nous devons reconnaître aussi que nos membres honoraires contribuent pour une large part à l'équilibre du budget; aussi croirais-je manquer à mon devoir si je ne les remerciais pour le concours matériel et moral qu'ils nous accordent; tous nos efforts tendront toujours à mériter cet appui, qui sera toujours, messieurs, l'un des principaux éléments de la prospérité de notre association.

Le devoir des sociétaires est de faire une active propagande auprès de leurs amis afin de les engager à se faire inscrire soit comme membres actifs soit comme membres honoraires.

Il termine en demandant à l'Assemblée de bien vouloir, par un vote unanime, témoigner de vifs remerciements à tous les membres honoraires ainsi qu'au Conseil municipal.

Le scrutin donne les résultats suivants : Votants : 76; majorité absolue : 39. Ont obtenu : MM. Lalouët, 43 voix; Peythieu, 28; Clave, 4; blanc, 1.

En conséquence, M. Lalouët ayant obtenu la majorité absolue est proclamé trésorier. M. Lalouët remercie l'assemblée de la nouvelle preuve de confiance qui vient de lui être témoignée et déclare qu'il continuera à faire son devoir pour la justifier.

La nomination de M. Lalouët au poste de trésorier, produisant une vacance aux fonctions de vérificateur, M. le vice-président propose M. Bauby à cette fonction; il ajoute que M. Bauby a déjà, pendant de nombreuses années, occupé ce poste et qu'il s'en est toujours acquitté à la satisfaction de tous.

Plusieurs sociétaires demandent de procéder à cet élection par mains levées. M. Hébert fait observer que ce mode d'élection n'est pas conforme aux statuts, mais si l'assemblée se prononce favorablement, il y sera procédé.

L'Assemblée consultée, approuvant ce mode de votation, M. le vice-président met aux voix la nomination de M. Bauby et, à l'unanimité, M. Bauby est désigné.

En quelques paroles, M. Bauby remercie l'Assemblée de cette marque de confiance qu'elle vient de manifester à son égard et ajoute qu'il fera de son mieux pour mener à bien la tâche qu'elle lui confie.

M. le vice-président fait connaître qu'en conformité de l'article 15 des nouveaux statuts, il doit être procédé à la nomination d'un vérificateur adjoint pris parmi les membres du Conseil d'administration.

M. Bruyère, Jules, présenté à cette fonction par le Conseil, est élu à l'unanimité; il remercie également l'Assemblée.

Avant de faire procéder à un 2° appel nominal, M. Hébert demande à l'assemblée si quelqu'un a des propositions à faire ou des observations à présenter.

M. Clave demande comment il se fait que tous les sociétaires ne soient pas encore en possession des nouveaux statuts qui ont été approuvés par un décret en date du 20 août 1900; il estime que depuis cette date, le Conseil a eu grandement le temps de faire le nécessaire à cet effet.

M. Hébert s'étonne que M. Clave prenne comme point de départ la date du décret rendu, car il est de notoriété qu'un laps de temps assez long s'écoule toujours entre la date du décret et la mise en possession des pièces. Je plus, il a fallu procéder à un travail préparatoire pour les donner à l'impression, corriger ensuite les épreuves et que, depuis quelques jours seulement, les exemplaires sont parvenus, c'est ce qui explique à ce jour la non remise d'un exemplaire à tous les sociétaires.

Il ajoute que la Commission, qui avait été chargée de la révision des statuts, a droit de vives félicitations, car les nouveaux statuts ont été approuvés sans aucune modification, ce qui est fort rare.

L'ordre du jour étant épuisé, il est procédé à un 2° appel nominal, et la séance est levée à 3 heures.

AVIS

M. Ladouba à l'honneur d'informer sa clientèle qu'à dater du 20 Février il cède son fonds de Fumisterie, Marbrerie et Tôlerie à M. Alfred Jeannesson.

ARMÉE

Les Engagements de trois ans

Le Ministre de la Guerre vient d'arrêter le nombre des engagements volontaires de trois ans qui pourront être acceptés jusqu'au 31 mars 1901.

Les régiments d'infanterie subdivisionnaires et régionaux, les régiments de zouaves et de trailleurs algériens, les régiments d'artillerie, les 2°, 3°, 4°, 5°, 6° et 7° régiments du génie, le groupe des batteries alpines de la 14° région, pourront recevoir chacun dix engagés. Le 1er régiment du génie pourra en accepter quinze.

Les bataillons de chasseurs à pied, l'artillerie de la 41° division d'infanterie, le groupe des batteries alpines de la 15° région et les bataillons d'artillerie à pied (sauf les 1er, 7°, 12°, 13°, et 16°), en recevront six.

Nous bataillons d'artillerie à pied que nous venons d'énumérer en recevront le 1er, sept; le 7°, six; le 12°, neuf; le 13°, cinq; le 16°, neuf.

Quatre places sont disponibles au bataillon de télégraphistes détaché du 5e régiment du génie et caserné au Mont-Valérien; trois seulement au 6e bataillon du génie à Verdun, au 7e bataillon de Bançon, au 2e bataillon à Toul, ainsi qu'aux groupes de batteries des 6°, 12° et 13° régiments d'artillerie en Algérie et en Tunisie.

Deux engagés, enfin, pourront être admis dans l'artillerie des divisions de cavalerie et aux batteries montées de la Cavalerie.

Les régiments de cavalerie pourront accepter, en outre, jusqu'au 31 mars cinq engagements spéciaux de trois ans pour le recrutement des ouvriers.

Tous les engagés de trois ans doivent être acceptés par le chef de corps, qui a le droit de les choisir dans toute l'étendue du territoire, même dans la subdivision où le régiment tient garnison. Toutefois ce consentement n'est pas exigé pour les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, où les engagements peuvent être reçus en nombre illimité.

Cette année, comme les précédentes, aucun jeune soldat ne sera affecté aux équipages de la flotte. En conséquence, les hommes de la classe 1900 pourront s'engager pour un corps d'armée de terre ou pour les troupes coloniales, quel que soit leur numéro de tirage.

Par suite de la décision prise par M. Rotty, M. le vice-président fait connaître que le Conseil d'administration, se basant sur l'article 15 des statuts, a pourvu provisoirement à cette vacance et a désigné M. Lalouët à cette fonction.

M. Clave regrette que le choix du Conseil ne se soit porté sur M. Peythieu, trésorier-adjoint, et il ajoute qu'il est de règle que les adjoints deviennent à un moment donné titulaires.

M. Hébert lui répond que M. Peythieu a été pressenti et qu'ayant décliné toute candidature, le choix s'est porté sur M. Lalouët, qui, en dehors du temps matériel qu'il faut pour occuper ce poste, est déjà au courant de la trésorerie; il ajoute que l'Assemblée est seule souveraine et l'invite en conséquence à procéder à ce vote au bulletin secret.

Le scrutin donne les résultats suivants : Votants : 76; majorité absolue : 39. Ont obtenu : MM. Lalouët, 43 voix; Peythieu, 28; Clave, 4; blanc, 1.

En conséquence, M. Lalouët ayant obtenu la majorité absolue est proclamé trésorier. M. Lalouët remercie l'assemblée de la nouvelle preuve de confiance qui vient de lui être témoignée et déclare qu'il continuera à faire son devoir pour la justifier.

La nomination de M. Lalouët au poste de trésorier, produisant une vacance aux fonctions de vérificateur, M. le vice-président propose M. Bauby à cette fonction; il ajoute que M. Bauby a déjà, pendant de nombreuses années, occupé ce poste et qu'il s'en est toujours acquitté à la satisfaction de tous.

Plusieurs sociétaires demandent de procéder à cet élection par mains levées. M. Hébert fait observer que ce mode d'élection n'est pas conforme aux statuts, mais si l'assemblée se prononce favorablement, il y sera procédé.

L'Assemblée consultée, approuvant ce mode de votation, M. le vice-président met aux voix la nomination de M. Bauby et, à l'unanimité, M. Bauby est désigné.

En quelques paroles, M. Bauby remercie l'Assemblée de cette marque de confiance qu'elle vient de manifester à son égard et ajoute qu'il fera de son mieux pour mener à bien la tâche qu'elle lui confie.

M. le vice-président fait connaître qu'en conformité de l'article 15 des nouveaux statuts, il doit être procédé à la nomination d'un vérificateur adjoint pris parmi les membres du Conseil d'administration.

M. Bruyère, Jules, présenté à cette fonction par le Conseil, est élu à l'unanimité; il remercie également l'Assemblée.

Avant de faire procéder à un 2° appel nominal, M. Hébert demande à l'assemblée si quelqu'un a des propositions à faire ou des observations à présenter.

M. Clave demande comment il se fait que tous les sociétaires ne soient pas encore en possession des nouveaux statuts qui ont été approuvés par un décret en date du 20 août 1900; il estime que depuis cette date, le Conseil a eu grandement le temps de faire le nécessaire à cet effet.

M. Hébert s'étonne que M. Clave prenne comme point de départ la date du décret rendu, car il est de notoriété qu'un laps de temps assez long s'écoule toujours entre la date du décret et la mise en possession des pièces. Je plus, il a fallu procéder à un travail préparatoire pour les donner à l'impression, corriger ensuite les épreuves et que, depuis quelques jours seulement, les exemplaires sont parvenus, c'est ce qui explique à ce jour la non remise d'un exemplaire à tous les sociétaires.

Il ajoute que la Commission, qui avait été chargée de la révision des statuts, a droit de vives félicitations, car les nouveaux statuts ont été approuvés sans aucune modification, ce qui est fort rare.

L'ordre du jour étant épuisé, il est procédé à un 2° appel nominal, et la séance est levée à 3 heures.

AVIS

M. Ladouba à l'honneur d'informer sa clientèle qu'à dater du 20 Février il cède son fonds de Fumisterie, Marbrerie et Tôlerie à M. Alfred Jeannesson.

ARMÉE

Les Engagements de trois ans

Le Ministre de la Guerre vient d'arrêter le nombre des engagements volontaires de trois ans qui pourront être acceptés jusqu'au 31 mars 1901.

Les régiments d'infanterie subdivisionnaires et régionaux, les régiments de zouaves et de trailleurs algériens, les régiments d'artillerie, les 2°, 3°, 4°, 5°, 6° et 7° régiments du génie, le groupe des batteries alpines de la 14° région, pourront recevoir chacun dix engagés. Le 1er régiment du génie pourra en accepter quinze.

Les bataillons de chasseurs à pied, l'artillerie de la 41° division d'infanterie, le groupe des batteries alpines de la 15° région et les bataillons d'artillerie à pied (sauf les 1er, 7°, 12°, 13°, et 16°), en recevront six.

Nous bataillons d'artillerie à pied que nous venons d'énumérer en recevront le 1er, sept; le 7°, six; le 12°, neuf; le 13°, cinq; le 16°, neuf.

Quatre places sont disponibles au bataillon de télégraphistes détaché du 5e régiment du génie et caserné au Mont-Valérien; trois seulement au 6e bataillon du génie à Verdun, au 7e bataillon de Bançon, au 2e bataillon à Toul, ainsi qu'aux groupes de batteries des 6°, 12° et 13° régiments d'artillerie en Algérie et en Tunisie.

Deux engagés, enfin, pourront être admis dans l'artillerie des divisions de cavalerie et aux batteries montées de la Cavalerie.

Les régiments de cavalerie pourront accepter, en outre, jusqu'au 31 mars cinq engagements spéciaux de trois ans pour le recrutement des ouvriers.

Tous les engagés de trois ans doivent être acceptés par le chef de corps, qui a le droit de les choisir dans toute l'étendue du territoire, même dans la subdivision où le régiment tient garnison. Toutefois ce consentement n'est pas exigé pour les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, où les engagements peuvent être reçus en nombre illimité.

Cette année, comme les précédentes, aucun jeune soldat ne sera affecté aux équipages de la flotte. En conséquence, les hommes de la classe 1900 pourront s'engager pour un corps d'armée de terre ou pour les troupes coloniales, quel que soit leur numéro de tirage.

Il est le seul établissement qui, voyant en France depuis près de quarante ans, possède des éléments indispensables pour satisfaire le public. Les artistes d'élite, présentés par une administration dont la courtoisie et la correction sont parfaites, sont universellement appréciés pour la variété et la valeur incontestable de leurs différents exercices. A lundi!

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Haas, Etienne, boulevard de la Seine, 34; Ballagny, Albertine, aux Fondrières; Rehm, Jules, avenue de la République, 75; Le Guennan, Marie, cour St-Nicolas, 7.

PUBLICATION. — M. Leprêtre, à Paris et Mlle Rochat, à Nanterre.

MARIAGES. — M. Ramey et Mlle Chesnel, à Nanterre; M. Boucheron et Mlle Péron, à Nanterre; M. Fort et Mlle Quatrebois, à Nanterre.

DÉCÈS. — M. Daras, 43 ans, chemin des Coudes; Enfant Ebran, 1 mois, rue Paul-Bert, 9; M. Jourdain, 55 ans, avenue de Rueil, 1.

La règle du Jeu de Jacquet vient de paraître.

Cette étude approfondie et documentée est due à M. Delmas-Marsalet.

Les passionnés de ce jeu, et ils sont nombreux, trouveront dans cette brochure les moyens de s'instruire aux finesses du jeu, à sa stratégie et à sa mathématique clairement démontrées.

Elle est mise en vente au prix de 1 fr. 75 par poste, 92, rue de Bondy, à Paris.

Bureaux du Syndicat des Voyageurs de Commerce.

Etude de M^e BOURGOIN, notaire à Nanterre (Seine), 1, rue Gambetta.

Adjudication volontaire, même sur une seule enchère, en l'étude et par le ministère de M^e BOURGOIN, notaire, le Dimanche 17 Mars 1901, à 2 heures précises de l'après-midi, d'une

PROPRIÉTÉ BOURGEOISE

sise à Nanterre (Seine), rue Michelet, n° 2 présumé.

Pour la désignation, voir les affiches. Entrée en jouissance : 1er avril 1900. — Mise à prix : 12.000 fr. — Consignation pour enchérir en espèces ou valeurs au porteur : 1.200 fr.

S'adresser : Pour visiter, sur les lieux; et pour tous renseignements, à M^e BOURGOIN, notaire, rédacteur du cahier des charges.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER.

Exiger le véritable nom

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de la surdité et de bourdonnements d'oreilles par les tympans artificiels de l'Institut Nicholson, a remis à cet institut la somme de 25.000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à l'Institut Nicholson, "Longcott" Gunnersbury, Londres, W.

"Pinder" à Rueil

Le lundi 18 courant, nous aurons la bonne fortune d'avoir, sur la place de la Caserne, le "Cirque - Hippodrome Pinder".

Il est assez avantageux que nous n'ayions pas à lui faire une plus grande réclame.

L'ART DE GUÉRIR LE DERMOTHERAPIE

Electro-Végétal

Tel est le titre de l'ouvrage qui vient d'être publié sur l'admirable découverte de l'Académie Dermothérapique.

L'étude de chaque groupe de maladies, appuyée de faits de guérison d'une rigoureuse exactitude, atteste la puissance curative du Dermothérapique qui dispense de l'usage des drogues empoisonnées.

Cette importante brochure est envoyée gratuitement par le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 40, Rue de Cléry, à Paris, à toutes les personnes qui lui en font la demande; elle est indispensable à tous ceux qui souffrent et qui veulent guérir, quelle que soit la nature de la maladie.

UN MONSIEUR offre gratuitement de reconnaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau; dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

A VENDRE Maison de Commerce pour Marchand de vins et Hôtel meublé, ayant Jardin et Bosquets et grandes Ecuries.

S'adresser Chemin de Courbevoie. (Carrière aux Loups), chez M. Prévost.

A VENDRE CHIÈVRE ayant du lait et UN COQ et UNE POULE de race Poudou.

S'adresser, 3, rue des Suisses, à Nanterre.

BAUME VICTOR

AUTORISATION DE L'ÉTAT (Décret du 20 avril 1887)

Approbation de l'Académie de Médecine